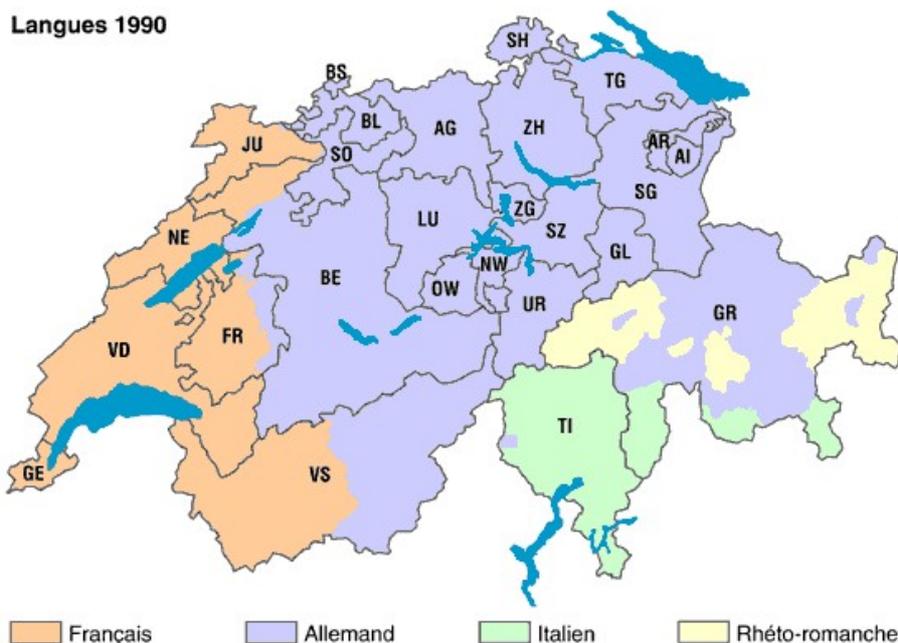


LE FRANÇAIS EN CONTACT : LE CAS DE LA SUISSE

Georges Lüdi
Université de Bâle

1. Quadrilinguisme institutionnel et principe de la territorialité

Officiellement, voire institutionnellement trilingue (allemand, français et italien) depuis le milieu du XIX^e siècle et quadrilingue (avec le rhéto-romanche) depuis 1939, l'image traditionnelle du paysage linguistique de la Suisse repose sur le principe de la territorialité : coexistence de régions linguistiques officiellement unilingues et largement homoglossiques.



Source : <http://leslaurent.net/Library/carte%20de%20Suisse%20et%20des%20langues.jpg>
(consulté le 08/04/2017)

¹ 17 cantons ont l'allemand comme seule langue officielle, à savoir Appenzell Rhodes-Intérieures (AI), Appenzell Rhodes-Extérieures (AR), Argovie (AG), Bâle-Campagne (BL), Bâle-Ville (BS), Glaris (GL), Lucerne (LU), Nidwald (NW), Obwald (OW), Saint-Gall (SG), Schaffhouse (SH), Soleure (SO), Schwytz (SZ), Thurgovie (TG), Uri (UR), Zoug (ZG) et Zurich (ZH) ; le français est seule langue officielle dans 4 cantons ; Genève (GE), Jura (JU), Neuchâtel (NE) et Vaud (VD) et l'italien au Tessin (TI). Les cantons partagés en deux, voire trois zones linguistiques sont Fribourg (FR), le Valais (VS) et Berne (BE) (allemand et français) ainsi que les Grisons (GR) (allemand, italien et romanche). La carte est en couleurs dans la version en ligne du numéro.

Selon l'article 70 de la Constitution fédérale, « les cantons déterminent leurs langues officielles. Afin de préserver l'harmonie entre les communautés linguistiques, ils veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones ». En fonction de cet article, le poids relatif du français n'a pratiquement pas bougé depuis des décennies, voire a même légèrement augmenté (20,3 % en 1950, 20,4 % en 2000, 22,5 % en 2013).

Population résidante selon la ou les langue(s) principale(s), de 1970 à 2013

en %

	1970	1980	1990	2000	2013 ¹
Total	6'011'469	6'160'950	6'640'937	7'100'302	7'944'566
Allemand/suisse-allemand	66.1	65.5	64.6	64.1	63.5
Français	18.4	18.6	19.5	20.4	22.5
Italien	11.0	9.6	7.7	6.5	8.1
Romanche	0.8	0.8	0.6	0.5	0.5
Autres langues	3.7	5.5	7.7	8.5	21.7
Total en %	100	100	100	100	116.4 ²

2

Le français se porte donc très bien dans son territoire, qui est même devenu plus homogène (Lüdi/Werlen et al. 2005). Ce constat est corroboré par les statistiques concernant le français comme langue principale (81,6 %), langue parlée en famille (88,4 %) et au travail (97,9 %) dans les cantons romands unilingues.

2. Du quadrilinguisme institutionnel au multilinguisme social

Derrière ces chiffres assez réconfortants se cache toutefois un double bouleversement survenu dans les dernières décennies du XX^e et au XXI^e siècle par l'arrivée massive de migrants d'abord et l'importance croissante de l'anglais *lingua franca* dans un monde de plus en plus globalisé ensuite. Aujourd'hui, les communautés de communication s'interpénètrent dans une société de plus en plus hétéroglossique.

² Tableau compilé à partir de données fournies par l'Office Fédéral de la Statistiques (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/langues-religions.assetdetail.1822035.html>).

Note 1 : Les données de 1970 à 2000 ont été harmonisées avec celles du relevé structurel à partir de 2010 ; la population considérée est la population résidante permanente, c'est-à-dire établie en Suisse depuis 12 mois au moins, âgée de 15 ans révolus ou plus et vivant en ménage privé. Les diplomates, fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille tout comme les personnes vivant en ménage collectif ne sont pas pris en compte.

Note 2 : Dès 2010, les personnes interrogées pouvaient indiquer plusieurs langues principales. Jusqu'à trois langues principales par personne ont été considérées. Ceci explique un total supérieur à 100 %.

Du fait que les statistiques de 2013 admettent la déclaration de plusieurs langues principales, les « autres langues » atteignaient un taux record de 21,7 % pour l'ensemble de la Suisse. Il est vrai que les ressortissants des différents pays d'origine ne se regroupent pas et ne forment donc pas des « îlots alloglottes ». Par ailleurs, le français comme seule langue de scolarisation dans l'école publique en Suisse romande renforce la pression traditionnelle vers l'intégration linguistique des immigrés. Il en résulte un plurilinguisme répandu langue d'origine / langue d'accueil / autre langue enseignées à l'école. Malgré certaines tendances xénophobes de part de la droite populiste, on a assisté à une revalorisation de tels répertoires plurilingues³, avec un accent fort sur la langue d'origine. Ainsi, en 1991 déjà, la *Conférence des Ministres Cantonaux de l'Éducation publique* réaffirma le principe selon lequel il importe d'intégrer tous les enfants de langue étrangère vivant en Suisse dans les écoles publiques (...) dans le respect du droit de l'enfant au maintien de la langue et de la culture du pays d'origine. Le *Concept général pour l'enseignement des langues en Suisse de 1998* alla plus loin encore en conseillant aux cantons d'intégrer l'enseignement des diverses langues d'origine dans les plans d'études et les horaires et de revaloriser cet enseignement dans le cadre d'une pédagogie langagière commune, « intégrée ». D'une manière générale, on peut affirmer que la Suisse officielle reconnaît les atouts culturels et économiques du multilinguisme social ainsi que les avantages cognitifs du plurilinguisme individuel.

3. Le recul de l'importance du français en Suisse alémanique

Par contre, le statut du français en dehors de son territoire, notamment comme langue étrangère dans les écoles en Suisse alémanique, est menacé. Cela se manifeste, d'abord, par un nombre très réduit de bilingues (sans parler de trilingues) dans les langues nationales, même dans les zones frontalières et les cantons bilingues. En 2010/12, près de 85 % de la population suisse se déclarait unilingue ; dans le cas des ressortissants de nationalité suisse ils étaient même près de 90 % (Pandolfi *et al.* 2016, 26) ; corollairement, le taux le plus élevé de bilingues franco-allemand ne dépasse dans aucun canton les 4.5 %, à savoir le taux du canton de Fribourg.

En tant que langue au travail, le français a aussi vu sa position s'affaiblir en Suisse alémanique. Si en 1990, il dépassait encore l'anglais de deux points⁴, l'anglais avait pris l'avantage en 2000 avec 3.7 points (Lüdi/Werlen *et al.* 2005, 47). En 2010/2012, l'avance de l'anglais avait augmenté à 6.2 points (Pandolfi *et al.* 2016, 212).

³ Ces répertoires sont considérés aujourd'hui non plus comme un double ou multiple unilinguisme (modèle "additif"), mais comme un ensemble de ressources – verbales et non verbales – mobilisable par les locuteurs pour trouver des réponses locales à des problèmes pratiques. Ces ressources forment une pluricompetence intégrée provenant de différentes variétés (*lectes*) d'une langue ainsi que de diverses expériences de nature discursive, mais aussi et surtout de plusieurs langues (voir Lüdi/Py, 2009 pour plus de détails).

⁴ Les différences dans le système des recensements nationaux de 1990 et 2000 à 2010 ne permettent pas de comparer les pourcentages absolus.

Bothorel-Witz et Tsamadou-Jacobberger (2009, 53) parlent, à ce propos, d'une majoration de l'anglais (ainsi que, dans notre cas, d'une minoration du français) basée sur les représentations des acteurs :

La majoration de l'anglais se traduit aussi par sa valeur symbolique de modernité qui ne peut avoir qu'une dimension mondiale ou internationale dans laquelle les entreprises et leurs acteurs cherchent à inscrire leurs activités. Dans le contexte mondialisant, l'anglais est le symbole de la réussite de l'entreprise, il témoigne de son dynamisme, de ses capacités à anticiper les changements. Cette réussite s'articule nécessairement en anglais. La qualification de l'évolution de la PME française comme une « success-story » et le refus de l'équivalent français sont révélateurs à cet égard.

Ajoutons que, quand on parle de majoration/minoration des langues dans un pays plurilingue comme la Suisse, on songe premièrement aux relations de pouvoir entre les langues nationales (poids démographique, fréquence d'usage, priorité dans la rédaction de textes officiels, etc.). Or, nous avons vu que, au vu du principe de territorialité, les langues nationales sont absolument majoritaires au travail dans leurs territoires respectifs (valeurs de 90 % et plus). Ce qui nous intéresse, ici, est donc plutôt la valeur *relative* du français par rapport à l'anglais à l'extérieur de son territoire.

Une enquête qualitative auprès de nombreuses entreprises suisses dans le cadre du projet européen DYLAN⁵ a confirmé l'affaiblissement du français. Les entreprises <Magasin A> (chaîne de grands magasins) et <Service public A> (prestataire de services) opèrent toutes deux sur l'ensemble du territoire national ; elles prônent, les deux, des philosophies de l'entreprise privilégiant les langues locales, selon l'idéal de l'égalité entre les trois langues nationales majeures. À Lugano on parlera donc l'italien, à Lausanne le français, à Lucerne le (suisse-)allemand. Le point d'achoppement, c'est l'usage des langues aux sièges principaux respectifs à Bâle et à Berne (deux villes germanophones). En effet, la parité des langues nationales est loin d'y être atteinte dans la communication orale interne : l'italien y est quasi absent et le français est manifestement minoré par les locuteurs de l'allemand. Par ailleurs, comme dans des entreprises multinationales, l'anglais, ajoute une dimension à ce jeu de pouvoir.

Dans les manuels de gestion d'entreprise, on parle parfois de « communication intégrée »⁶. Ce serait le management qui dicterait les règles pour les

⁵ DYLAN (*Dynamique des langues et gestion de la diversité*) était un projet de recherche intégré du 6^e Programme-cadre européen, d'une durée de cinq ans (2006-2011), issu de la Priorité 7 « Citoyenneté et gouvernance dans une société fondée sur la connaissance », rassemblant 19 universités partenaires provenant de 12 pays européens (<http://www.dylan-project.org>). L'objectif central était d'identifier les conditions nécessaires pour accorder une haute priorité au développement et à la mise en oeuvre de répertoires plurilingues comme contribution à la réussite d'une société des connaissances. Les terrains de recherche du module bâlois étaient des entreprises internationales, nationales et régionales basées en Suisse avec un focus sur les relations entre (a) la philosophie et les mesures de gestion de langue dans les entreprises, (b) les représentations des acteurs tels qu'elles se manifestent dans leurs discours, (c) les pratiques langagières orales, écrites et multimodales et (d) le contexte. Voir le site web (avec résumé téléchargeable) pour un aperçu et Lüdi éd. 2010, Berthoud/Grin/Lüdi éd. 2013 et Lüdi/Höchle Meier/Yanaprasart éd. 2016 pour les résultats.

⁶ « La communication intégrée est un processus d'analyse, de planification, d'organisation, d'implémentation et de contrôle qui est destiné à fondre les sources différenciées de la

comportements langagiers et contrôlerait leur application. Or, si l'on observe les pratiques dans les deux entreprises nommées, on remarquera vite que les philosophies linguistiques respectives – à savoir le trilinguisme officiel – ne se déclinent pas, et de loin, dans des comportements uniformes ; et ceci ne doit rien au hasard. Dans de nombreux espaces énonciatifs différents les participants ont une marge de manœuvre importante pour créer de façon durable ou négocier localement des modes de fonctionnement. Ces espaces de participation peuvent varier d'un événement communicatif à l'autre dans la même entreprise, mais aussi p. ex. à l'intérieur même d'une séance plus longue de formation continue. Avec des conséquences sur la parité des langues.

Facteurs explicatifs :

a) Il existe des conceptions concurrentielles du choix des langues entre la philosophie de l'entreprise (l'*endoxa*) et les représentations sociales des acteurs (la *doxa*). Ainsi, une collaboratrice anglophone de <Service public A> témoigne-t-elle :

La règle générale, à travers l'entreprise, c'est que chacun peut parler sa langue. Mais ce qui arrive souvent, selon mon expérience, c'est que les francophones et certainement les italophones, ils parlent allemand parce qu'ils ont peur de ne pas être compris s'ils parlent français ; et ils veulent faire passer leur message (notre traduction de l'anglais)

b) La hiérarchie formelle ne détermine pas nécessairement l'imposition d'un choix de langue. En effet, aussi importante que la hiérarchie dans le sens de la position des acteurs dans l'organigramme de l'entreprise puisse être, elle doit être entérinée par les interlocuteurs dans le sens d'un accomplissement conjoint (voir aussi Brock/Meer 2004, 200ss.). Ainsi, malgré la philosophie mentionnée et bien que le PDG ait officiellement banni l'anglais du <Service public A>, Or, Wanda M. s'exprime malgré tout régulièrement en anglais, et le chef suit ce mouvement et les autres membres de la section semblent accepter tacitement ce choix *bottom up*, ce qui pointe vers une interprétation comme accomplissement commun.

c) Un champ de tension important existe donc entre l'existence de la maxime (« chacun parle sa langue ») et les effets de majoration/minoration que sa mise en œuvre implique. Dans un monde idéal, elle garantirait un équilibre entre les langues nationales et un maximum d'équité. En réalité, les choses sont plus complexes à cause de deux formes d'asymétries : celle des compétences linguistiques et celle du poids numérique des interlocuteurs. La maxime apparemment neutre, voire démocratique, ne signifie donc nullement que tous les membres d'une réunion se sentent sur pied d'égalité même si la majorité numérique n'a pas nécessairement le dessus. Nous avons pu montrer que les traces de la minoration du français dans l'interaction vont de la revendication échouée de la langue minorée à un rejet explicite de la langue minorée en passant par des changements vers la langue majorée accompagnés de marqueurs de figuration (rires) et de commentaires, voire d'excuses (Lüdi *et al.* 2012, éd. 2016).

communication interne et externe d'une entreprise dans une unité afin de transmettre une image consistante de l'entreprise aux groupes cibles de la communication de l'entreprise. » (Bruhn 2003, 77, traduit de l'allemand).

Dans le passé, la maxime « chacun parle sa langue » imposait l'apprentissage des langues minoritaires aux membres de la majorité. Cette obligation fait encore partie de la nouvelle loi suisse sur les langues.

La Confédération et les cantons s'engagent dans le cadre de leurs attributions en faveur d'un enseignement des langues étrangères qui, au terme de la scolarité obligatoire, assure des compétences dans une deuxième langue nationale au moins, ainsi que dans une autre langue étrangère. L'enseignement des langues nationales prendra en compte les aspects culturels liés à un pays multilingue. (Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques de 2007)

Aussi, un concordat sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire entre les différents cantons suisses prévoit l'enseignement obligatoire dit 'précoce' de deux langues étrangères dès l'école élémentaire. Une des formes de minoration du français en Suisse alémanique consiste dans le fait que beaucoup de personnes ne consentent plus à faire cet effort. En effet, dans plusieurs cantons alémaniques, des partis politiques de droite et certains groupes d'enseignants préconisent de repousser le début de l'enseignement du français à l'adolescence, ou même de le déclarer facultatif pour les élèves moins doués.

A cela s'ajoute que pour les « expats » pour lesquels l'anglais est souvent la langue première ou tout au moins la langue de travail, une telle obligation n'existe pas. Leurs privilèges ne sont pas contrebalancés par une obligation de s'accommoder aux locuteurs des langues locales. L'emploi exclusif de l'anglais risque alors de blesser toutes les personnes qui, tout en parlant très bien cette langue, ressentent la minoration des langues locales.

4. Caractéristiques formelles du français en Suisse

Sur un plan formel, le « français romand » ne garde que peu de traces du substrat franco-provençal et de l'adstrat germanique historiques. Il est vrai qu'une représentation fréquente met en avant l'influence de l'allemand et du suisse-allemand sur le français de Suisse romande. Sur ce plan, on distinguera une influence « ancienne », qui se manifeste en particulier dans le parler familier, et une influence plus permanente dans le langage administratif.

Dans le premier groupe, on trouvera des germanismes qui sont connus et employés par l'ensemble des Romands comme *boiler* (prononcé « boileur »), ce qu'on appelle en France un « chauffe-eau », *chablon* (de l'allemand *schablone*), qui désigne un « pochoir », *poutser* (ou *poutzer*, de l'allemand *putzen* ; on trouve aussi l'expression *faire la poutze*), qui signifie *grosso modo* « faire le ménage », mais aussi des mots qui présentent une vitalité moindre et variable selon les cantons comme *witz* (qui désigne une « blague » ou un « gag »), le verbe *schlaguer* (qui signifie « taper, battre ») ou *moutre* (la « mère » en langage familier ; pour le « père » on dit *fatre*) que l'on rencontre le plus souvent dans les cantons de l'Arc Jurassien. Si ces helvétismes contribuent sans nul doute à la saveur du français en Suisse, leur emploi est réduit – et leur nombre n'augmente plus.

Pour ce qui est des helvétismes dans le vocabulaire politique et administratif, ils sont plus nombreux. Ils désignent des fonctions et institutions typiquement suisses, souvent sous forme de triplets allemand-français-italien comme *Bundesrat* /

Conseil fédéral / Consiglio federale (qui correspondrait, en France, au Conseil des ministres) ou *Alters- und Hinterlassenenversicherung (AHV) / Assurance-vieillesse et survivants / Assicurazione vecchiaia e superstiti (AVS)*. Mais on observe parfois des tentatives de créer des néologismes plus indépendants : *Erwerbssersatzordnung / Mutterschaftsentschädigung (EO / MSE) / Les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (APG) / Indennità di perdita di guadagno / Maternità (IPG)*. Tous ces cas ne posent des problèmes pour personne. Le même constat est vrai dans le domaine de la féminisation où la Suisse romande suit plutôt le Canada et la Belgique (tous les trois sous l'influence des langues germaniques voisines ?) que la France (voir Lüdi 2011 pour plus de détails).

En fait, à l'ère des langues pluricentriques, les helvétismes, certains dus à une communauté politique multilingue, d'autres à une économie de marché commune sont en général largement acceptés comme marqueurs identitaires. Nous prendrons à témoin un grand quotidien romand :

La **cheffe** de la **pharma** a décidé de **biffer** des centaines de **places de travail**, car la crise a **péjoré** les résultats. Une séance avec les syndicats est **agendée**. Quel **petchi**, regrettent les employés.

(*Le Temps*, 2 juin 2015, <https://www.letemps.ch/culture/2015/06/02/parlez-suisse-romand>)

Il est vrai que des calques dans le langage administratif et journalistique, résultant d'un « parler sous influence » à partir de textes législatifs originaux ou de communiqués de presse en allemand, sont parfois vécus comme plus alarmants. Cette tendance est contrebattue par des efforts de la *Chancellerie fédérale* pour proposer des formulations françaises originales, p. ex. à l'aide d'une « Rubrique-à-brac » sur sa page sur la toile⁸.

Ajoutons une dose non négligeable d'« anglification » (Truchot, 2015) en Suisse romande. Ce qui frappe surtout l'œil, c'est la fréquence de termes anglais dans le langage commercial et publicitaire. Dans une lettre à la rédaction d'un journal publicitaire, une lectrice manifeste son agacement de recevoir toujours plus de documents et de publicité rédigés en français et relève, entre autres : *cool, nous boostons, pochette navy-boot, trekking panther, valises trolley, un Floating hammock et swiss boat pass*⁹. Faute d'une politique linguistique destinée à la défense de la langue française en Suisse romande, des journalistes et des associations non gouvernementales telles que l'*Association Défense du français* (<http://www.defensedufrancais.ch/>) dénoncent ces abus avec une belle régularité. On citera p. ex. le bulletin *Feuille de route* de cette dernière auquel nous avons emprunté ces exemples (<http://www.defensedufrancais.com/bulletins/route5.pdf>). Il est vrai qu'une étude récente menée par des chercheurs autour d'Elisabeth Stark de l'Université de Zurich sur un corpus important de textos formulés par des jeunes Suisses romands minimise la

⁷ Pour illustrer le pluricentrisme du français, j'ai décidé de ne pas « traduire » ces exemples de français suisse en français dit standard (p.ex. *petchi* ~ désordre, grande confusion).

⁸ <https://www.bk.admin.ch/dokumentation/publikationen/00292/01216/01225/index.html?lang=fr>.

⁹ Pour ces anglicismes dans le langage publicitaire, il n'existe justement pas de correspondance reconnue en français ; même la plupart des lecteurs suisses seraient parfaitement incapables de dire exactement de quoi il s'agit exactement (p. ex. « *Trekking panther* » pourrait être une marque de bicyclette).

menace pour la langue. Seuls 2,3 % des mots utilisés dans les messages français seraient des anglicismes. La plupart sont des emprunts établis comme *jogging* ; et parmi les « vrais » anglicismes, la plupart sont des formules établies comme *hi*, *love you* ou *kisses* (<http://www.rts.ch/info/sciences-tech/4976272-les-sms-ne-menacent-pas-la-langue-selon-une-etude.html>).

5. Représentations du multi-/plurilinguisme en Suisse¹⁰

On pourrait penser que l'existence de quatre « langues nationales » mette la Suisse à l'abri d'un nationalisme linguistique, à savoir un nationalisme qui est fondé sur la langue (Boyer dans Noves SL. *Revista de Sociolingüística*, Automne-hiver 2006 <http://www.gencat.cat/llengua/noves>). Or, il n'en est pas nécessairement ainsi. En effet, si on analyse les représentations identitaires concernant la langue régionale par rapport aux autres langues nationales, on constate que la conception dominante est bien plurielle, légitimant un traitement équitable des langues et considérant le quadrilinguisme comme marqueur d'identité nationale, mais que l'image du multilinguisme suisse est « additionniste » : les territoires linguistiques coexistent, mais sans que les trois communautés linguistiques majeures l'interpénètrent véritablement. Une « communauté de discours » partagée n'existe que sous forme rudimentaire, ce qui rappelle la métaphore de la « double solitude » de l'écrivain canadien MacLennan (1945). L'identité linguistique fonctionne en priorité à l'échelle régionale – et elle est en général unilingue.

Certes, de nombreux résidants en Suisse déclarent parler deux ou plusieurs langues et donc disposer d'une « pluricompétence » (voire note 1 ci-dessus), mais rares sont les cas de bi-, voire plurilinguisme équilibré entre langues nationales ; et la réticence d'acquérir une deuxième ou troisième langue nationale mentionnée plus haut n'est pas faite pour arranger les choses. Or, il n'est peut-être pas faux d'affirmer que la paix linguistique légendaire repose sur cette prépondérance de l'unilinguisme ; ou, pour citer une boutade attribuée à l'ancien Conseiller fédéral (romand) Georges-André Chevallaz : « Les Suisses s'entendent bien parce qu'ils ne se comprennent pas ! » (cf. aussi l'article de Kreis dans la *Tageswoche* intitulé « *Helvetische Gleichgewichtsübung* » [acte d'équilibre helvétique] http://www.tageswoche.ch/de/2016_21/schweiz/719502).

Références

- BERTHOUD, A.-C., GRIN, F. et LÜDI, G. (éd.) (2013). *Exploring the Dynamics of Multilingualism. The DYLAN project*. Amsterdam, John Benjamins.
- BOYER, H. (2006). « Le nationalisme linguistique : une option interventionniste face aux conceptions libérales du marché de langues », *Noves SL. Revista de Sociolingüística* (http://www.gencat.cat/llengua/noves/noves/hm06tardor-hivern/boyer1_3.htm. Consulté le 08/04/2017).

¹⁰ Nous adoptons, ici, la terminologie du Conseil de l'Europe qui distingue entre le *plurilinguisme* individuel et le *multilinguisme* social et institutionnel (Council of Europe 2001).

- BROCK, A. et MEER, D. (2004). « Macht – Hierarchie – Dominanz – A-/Symmetrie : Begriffliche Überlegungen zur kommunikativen Ungleichheit in institutionellen Gesprächen », *Gesprächsforschung – Online-Zeitschrift zur verbalen Interaktion* 5, pp. 184-209 (<http://www.gespraechsforschung-ozs.de>). Consulté le 08/04/2017).
- BRUHN, M. (2003). *Integrierte Unternehmens- und Markenkommunikation. Strategische Planung und operative Umsetzung*. Stuttgart, Schäffer-Poeschel Verlag.
- Concept général pour l'enseignement des langues en Suisse de 1998* voir Lüdi, G. (1999). « Quelles langues apprendre en Suisse pendant la scolarité obligatoire ? », in *Conseil de la langue française : La gestion du plurilinguisme et des langues nationales dans un contexte de mondialisation*. Actes du Séminaire de Québec, 30 novembre et 1^{er} décembre 1998. Québec, pp. 151-183.
- Council of Europe (2011 [2001]). *Common European Framework of Reference for Languages : Learning, Teaching, Assessment*. Strasbourg, Council of Europe, Cambridge, Cambridge University Press.
- Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques de 2007* (<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20062545/index.html>). Consulté le 08/04/2017).
- LÜDI, G. (2011). « Can French be called a pluricentric language ? », in Soares da Silva, A., Torres, A. et Gonçalves, M. (éd.), *Pluricentric Languages. Linguistic variation and sociocognitive dimensions*. Braga, Publicações da Faculdade de Filosofia Universidade Católica Portuguesa, pp. 87-107.
- LÜDI, G. (éd. 2010). *Le plurilinguisme au travail entre la philosophie de l'entreprise, les représentations des acteurs et les pratiques quotidiennes*. Basel, Institut für Französische Sprach- und Literaturwissenschaft (=Acta Romanica Basiliensia [ARBA] 22).
- LÜDI, G., HÖCHLE, K., STEINBACH, F. et YANAPRASART, P. (2012). « Stratégies d'inclusion et formes d'exclusion dans des interactions exolingues au travail », in Mondada, L. et Nussbaum, L. (éd.), *Interactions cosmopolites : l'organisation de la participation plurilingue [Cosmopolitan interactions : the organisation of multilingual participation]*. Limoges, Lambert Lucas, pp. 29-62.
- LÜDI, G., HÖCHLE K. et YANAPRASART, P. (éd. 2016). *Managing plurilingual and intercultural practices in the workplace. The case of multilingual Switzerland*. Amsterdam, John Benjamins.
- LÜDI, G. et al. (2005). *Le paysage linguistique en Suisse*. Neuchâtel, Office Fédéral de Statistique (Statistique de la Suisse. Recensement fédéral de la population 2000).
- LÜDI, G. et PY, B. (2009). « To be or not to be ... a plurilingual speaker », *International Journal of Multilingualism* 6/2, pp. 154-167.
- MACLENNAN, H. (1945). *Two Solitudes*. New York, Duell Sloan & Pearce.
- PANDOLFI E. M., CASONI M. et BRUNO D. (2016). *Le lingue in Svizzera. Analisi dei dati delle Rilevazioni strutturali 2010-12*. Bellinzona, Osservatorio Linguistico della Svizzera Italiana,
- TRUCHOT, C. (2015). *Quelles langues parle-t-on dans les entreprises en France ? Les langues au travail dans les entreprises internationales*. Toulouse, Editions Privat / Paris, DGLFLF.

Sites web :

<http://leslaurent.net/Library/carte%20de%20Suisse%20et%20des%20langues.jpg>
(consulté 08/04/2017)

<http://www.defensedufrancais.com> (consulté 08/04/2017)

<http://www.dylan-project.org> (consulté 08/04/2017)

<http://www.rts.ch/info/sciences-tech/4976272-les-sms-ne-menacent-pas-la-langue-selon-une-etude.html> (consulté 08/04/2017)

http://www.tageswoche.ch/de/2016_21/schweiz/719502 (consulté 08/04/2017).

<https://www.bk.admin.ch/dokumentation/publikationen/00292/01216/01225/index.html?lang=fr> (consulté 08/04/2017)

<https://www.letemps.ch/culture/2015/06/02/parlez-suisse-romand> (consulté 08/04/2017)